

Compte rendu du conseil d'école Jeudi 15 Octobre 2021 à 17h30

Personnes excusées : Stéphane RESPAUD, IEN, , Mme Fournier, psychologue scolaire du 1^{er} degré, représentante du RASED, Mme Viguié Angélique et Mme Wursmer Viviane, enseignantes, Mr Deuilhé, maire de St-Lys.

Personnes présentes :

-Les enseignantes : Mme DE CONTO, Mme CAISSO, Mme MOKHTARI, Mme PATER, Mme MAHE, Mme PERES.

- Directrice de l'école : Mme Massat.

-Parents d'élèves élus : Mme Van Staen, Mme Rault, Mme Bretous, Mme Dassenoy.

-Mr Fabrice Planchon 1^{er} adjoint délégué chargé de la politique culturelle et de l'éducation

-Mme Gobbo, départ à 18h00

-Mme Alléguède arrivée à 18h19

Pour Rappel :

- **Le conseil d'école se réunit pour évoquer les questions qui touchent à l'école en général.**
- **Les parents, les parents d'élèves élus, la mairie, l'Agglo-Muretain en sont les partenaires nécessaires.**
- **Les questions d'ordre particulier ou relevant du fonctionnement spécifique d'une classe ne sont pas abordées pendant le conseil d'école et doivent être étudiées dans un autre cadre.**

1- Résultats aux élections des parents d'élèves :

Elles se sont déroulées le vendredi 09 octobre 2021. 8 sièges ont été pourvus sur les 8 à pourvoir.

1 seule liste proposée : ASPAREL

Pas d'incidents notifiés.

373 électeurs inscrits

200 votants

171 suffrages exprimés

29 bulletins nuls ou blancs

Soit un taux de participation de **53.62** % en hausse par rapport à l'année précédente (50.49%).

Il en ressort que le vote exclusif par correspondance semble être un bon outil.

Il y a encore quelques erreurs : certains parents soit n'ont pas compris le document explicatif, soit par choix, ont décidé de voter nul.

La liste a été affichée sur le panneau d'affichage extérieur et sur le blog de l'école.

L'équipe enseignante souhaite la bienvenue aux nouveaux parents élus.

La directrice propose pour diminuer l'impact écologique de remettre le matériel de vote pour une même famille dans une seule enveloppe marron avec l'étiquette des 2 parents votants. Naturellement pour les parents séparés, on distribuerait 2 enveloppes distinctes.

Cette organisation doit être proposée aux autres écoles pour une harmonisation sur la commune. Mr Planchon ne s'y oppose pas et les parents d'élèves sont plutôt favorables.

Mr Planchon s'interroge sur une possible dématérialisation du vote. La directrice explique que le fonctionnement des élections est régi par l'administration de l'éducation nationale.

2-Règlement intérieur

Le règlement intérieur n'a pas été modifié et a été voté à l'unanimité.

Il peut être consulté sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur de l'école, sur le site de l'association des parents d'élèves ainsi que sur le site de la mairie ou le blog de l'école.

La directrice rappelle que dans le règlement, il est bien spécifié que seuls les élèves pris en charge pour des soins extérieurs sont autorisés à revenir sur un temps de récréation après signature d'un PAI de soins avec la directrice.

Aucune arrivée n'est possible sur temps de récréation pour convenance personnelle même si on a laissé un message sur le répondeur.

3 - Effectifs :

Nous avons 196 élèves à la rentrée 2021-2022 de septembre (contre 207 au 1^{er} CE 2020/2021) **199** à la rentrée des vacances de Toussaint. Des élèves ont déménagé et 3 élèves sont arrivés courant du mois d'octobre.

Actuellement la répartition dans les classes est la suivante :

2 PS à 25 et 26

1 PS/MS à 26

1MS à 26

2 GS à 25 et 26

1MS occ à 22 et 1 GS occ à 23.

soit **64 PS**

61 MS dont 23 occ

74 GS dont 22 occ

Constitution de l'équipe :

9 enseignantes avec la décharge de direction.

8 ATSEMS dont 3 nouvelles, 1 recrutée à titre définitif et 1 remplaçante d'un long congé de maladie et l'autre remplaçante d'une disponibilité.

1 service civique présent dans nos locaux depuis la rentrée de novembre : Léa Launay

5 AESH pour 7 enfants sous pps dont 5 qui doivent bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Des stagiaires ATSEM ou autres interviendront régulièrement dans l'école.

4- APC

Elles ont lieu : le lundi, mercredi et jeudi de 11h35 à 12h soit 25min réparties sur 31 semaines.

Chaque enseignante choisit parmi ses élèves ceux qui ont besoin d'une aide particulière pour remédier à une difficulté passagère ou utilise ce moment pour travailler certaines compétences en petit groupe.

Le mercredi, les élèves allant au CLSH à Tabarly, ne participent pas à ces activités.

L'accord des parents est obligatoire pour la participation à l'APC. Pour faciliter les démarches, une autorisation est signée en début d'année scolaire pour la totalité de l'année.

Très peu de familles ont refusé l'APC cette année. Après discussion avec les enseignantes, certaines ont revu leur position.

Les familles ont les dates de début et de fin à chaque période ainsi que le domaine travaillé.

La première période a débuté le 13 septembre. La 2^{ème} le 8 novembre au retour des vacances.

En général, la dernière semaine avant chaque période de vacances, au moment où les enfants sont le plus fatigués, il n'y a pas d'APC.

En 1^{ère} période les enseignantes privilégient la rotation des élèves par petits groupes pour appréhender et connaître au mieux les compétences de leurs élèves.

5- Projet d'école

Il correspond à celui qui a été validé en 2019. Il a pour titre : ***Le jeu, les arts et la culture au service des apprentissages et du vivre ensemble*** et a été reconduit jusqu'en 2022 par l'Institution.

Le jeu est mis au centre des apprentissages dans les domaines : mobiliser le langage, structurer sa pensée et le vivre ensemble.

Le vivre ensemble est surtout approfondi autour des activités artistiques, physiques et le développement du pôle culturel. Lors des sorties par exemple, les élèves développent leur savoir-être dans des lieux autres que l'école.

Toutes ces activités, visant à des apprentissages, sont structurées pour assurer aux élèves un parcours scolaire fluide et progressif.

Selon les dernières informations reçues pas la directrice, le projet d'école ne sera pas à réécrire mais des avenants pourront être proposés pour compléter certaines actions.

Dans le contexte de la crise sanitaire, certains projets ont été perturbés et n'ont pu être reconduits comme les échanges intergénérationnels avec la maison de retraite.

6-Bilan de la situation sanitaire et santé scolaire

Différents stades ont été définis par le ministère de l'éducation nationale (consultables sur le blog de l'école) pour adapter le fonctionnement des écoles en fonction de l'évolution épidémique.

1 semaine avant les vacances de Toussaint on est passé du stade 2 au stade 1 diminuant ainsi certaines contraintes, notamment la limitation du brassage.

La direction a choisi de ne rien changer aux aménagements en place et d'attendre le retour des vacances pour faire un état de la situation.

En effet, il est très compliqué de modifier constamment les aménagements mis en place, aussi l'équipe a fait le choix pour permettre aux élèves de poursuivre dans de bonnes conditions de maintenir les emplois du temps et les organisations précédemment mis en place.

Finalement la situation sanitaire se dégradant, le stade 2 a été réactivé 1 semaine après la rentrée de Toussaint. La direction a donc maintenu ses aménagements.

Des Aménagements ont été maintenus pour répondre aux exigences du protocole en lien avec la situation sanitaire :

-organisation de 2 entrées pour fluidifier le flux de parents.

-séparation des groupes d'élèves lors des récréations et des activités pour limiter le brassage trop important d'enfants

-désinfection des mains à l'entrée dans les locaux et port du masque par les adultes entrant dans les locaux et aux abords de l'école.

Une maman signale que le gel hydro-alcoolique coule trop fortement au niveau de l'entrée ALAE. La direction le fera remonter aux services techniques pour voir si une régulation est possible.

Seuls les parents de PS accompagnent leurs enfants à l'entrée de la classe le matin et les récupèrent à 11h30 et 15h45. Pour les MS et GS les parents entrent seulement pour récupérer leurs enfants à 15h45 et à 11h30 le mercredi, les locaux étant nettoyés en suivant.

Par ailleurs, pour la plupart des sorties scolaires le PASS sanitaire ou un test antigénique de moins de 72h est exigé (bientôt test de 24H) et doit être fourni par tous les accompagnants parents enseignants, stagiaires... Certains personnels (enseignantes, ATSEMS, AESH) n'ont pas le PASS donc des réorganisations doivent avoir lieu ou des tests doivent être effectués.

Santé scolaire :

Cette année nous dépendons toujours du CMS de Tournefeuille : notre médecin scolaire du secteur est le Dr Capelle-Specq.

Cette année encore, pour une soi-disant une simplification, les documents ont changé. Il a fallu se réadapter et pour la direction les documents sont moins clairs et plus complexes en gestion.

17 PAI à ce jour. Tous les PAI sont à jour et ont été validés par les différents docteurs de l'EN. Les PAI cette année sont toujours gérés par mail. Le Dr Capelle-Specq, ayant de multiples responsabilités au SAMIS, délègue parfois la gestion des PAI. Aussi le traitement a été plus long que l'année précédente.

La directrice rappelle qu'il est de la responsabilité des parents de signaler la nécessité d'un PAI et de fournir tous les documents demandés ainsi que les médicaments. Dans le cas où les parents ne nous fourniraient pas, après plusieurs rappels, les éléments demandés et médicaments, l'école décline toutes responsabilités et ne renouvelle pas les PAI.

La direction rappelle que les parents ne sont pas assez rigoureux dans le traitement des dossiers de PAI. Pour la direction et la responsable des soins sur les écoles, c'est un travail très fastidieux de vérification. Les parents ont tendance à oublier que les enseignantes et le personnel ne sont ni médecins ni infirmières et que les protocoles doivent être clairs et précis pour permettre une application efficace et sans danger.

Rappel : Pour un PAI allergie, il nous faut absolument un avis d'un médecin allergologue pour prendre en considération cette allergie.

Par ailleurs pour chaque PAI pour allergie alimentaire, les parents doivent compléter des documents spécifiques à l'agglomération muretain concernant la mise en place de panier repas et d'éviction d'un aliment. Les documents sont transmis par l'école.

7- Sécurité

Bilan de la rentrée :

2 agressions verbales avec actes de diffamation et menaces avec 1 appel à la gendarmerie pour insécurité ont été à déplorer.

Ouverture et fermeture des portes : la direction rappelle la nécessité de respecter les horaires pour permettre aux personnels de rejoindre leur classe et d'éviter de perturber le bon fonctionnement des classes et la mise au travail des élèves mais aussi pour éviter toute situation d'insécurité avec l'ouverture des portes en dehors des horaires habituels.

En cas de retard réitéré, la directrice sera sans l'obligation de refuser l'enfant soit jusqu'à la récréation soit sur la ½ journée en fonction de l'évaluation de la situation.

Exercice incendie : Le 1^{er} exercice d'évacuation initialement programmé le jeudi 30 septembre a finalement eu lieu le 28/09/2021 sur le Petit Prince.

En effet, un exercice en situation réelle a été déclenché par une enseignante car un enfant avait lancé un objet en plastique sur un spot de la salle de jeux qui a pris feu.

Tout le personnel a bien réagi et a eu les bons gestes pour sécuriser les élèves et appeler les secours. L'équipe a été félicitée par les pompiers pour sa réactivité. Les allogènes responsables de cet incendie ont été désactivés et devraient être changés par des leds pour éviter toute récurrence.

Le personnel déplore qu'aucune formation pour l'utilisation des extincteurs ne soit proposée par l'Education Nationale sur le temps de formation initiale imposé des 108h, il en est de même pour la formation aux premiers secours.

Les parents d'élèves regrettent qu'un communiqué n'ait pas eu lieu pour tenir informé les familles de cet incident. La direction rétorque qu'il lui semble qu'une information a été donnée sur le blog. Après vérification, la direction confirme qu'un communiqué a été fait sur le blog le 28 septembre à 15h39.

PPMS plan particulier de mise en sûreté : un exercice imposé et obligatoire a eu lieu le jeudi 14 octobre 2021 sur le thème de l'intrusion/attentat et un 2nd exercice sera programmé en 4^{ème} ou 5^{ème} période pour risques ou catastrophes naturelles.

Ce 1^{er} exercice a été réalisé en présence d'un élu Mr Laborde, d'un représentant de la mairie, d'une gendarme et d'un parent d'élève élu ainsi qu'un représentant des services techniques et de la police municipale.

Tout s'est déroulé avec efficacité.

La directrice a fait remonter à la mairie les éléments qui restent à améliorer pour que la sécurité de tous soit assurée dans toutes les circonstances à savoir que :

- on est dans l'impossibilité de fermer la porte de la salle de motricité où se cachent des élèves.
- il existe toujours des lieux visibles depuis la cour : il faut mettre du film occultant.
- les enseignantes ne disposent pas des clés des classes.

Serait-il possible d'avoir un portable pour la direction avec l'enregistrement de tous les numéros utiles car la directrice utilise son **portable personnel** pour toutes les urgences, sur les temps où la ligne téléphonique dysfonctionne et quand elle n'est pas présente sur l'école ou éloignée de son poste de travail ?

La directrice apprécie la réunion de bilan d'exercice avec les différents partenaires et en particulier avec la spécialiste de la gendarmerie qui apporte des informations et un regard professionnel.

Pour le prochain exercice PPMS on est toujours dans l'attente de talkies-walkies fonctionnels.

Mr Planchon rappelle qu'il serait important de tester la communication par portable.

Mr Planchon nous informe que Mme Caron sera dorénavant en charge de répertorier et organiser la distribution des denrées périssables comme les bouteilles d'eau et les biscuits secs.

Les parents d'élèves font remarquer que cet exercice est celui qui a été réalisé avec le plus d'efficacité. La direction explique que les exercices sont justement là pour se perfectionner et pour être le plus efficace en cas d'incidents en situation réelle.

8- Présentation du RASED

Mme FOURNIER est la nouvelle psychologue scolaire, elle remplace Mme Couffignal.

Le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est *«chargé d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent les apprentissages scolaires : son travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves»*.

*«Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de **prévenir et de remédier** aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes»*. (circulaire du 2014-107 du 18 août 2014)

Un «RASED» est constitué de trois types d'intervenants :

⑩ **un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique** dit «enseignant d'adaptation», ou Maître «E», qui *«intervient lorsque l'élève manifeste des difficultés avérées à comprendre et à apprendre alors même que ses capacités de travail mental sont satisfaisantes. Ses actions visent à la maîtrise des méthodes de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite»* (Circulaire du 30-04-2002)

⑩ **un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative** dit «rééducateur» ou Maître «G», dont les missions sont :

- restaurer chez l'enfant la communication, l'estime de soi et le désir d'apprendre.
- permettre à l'enfant de faire évoluer son rapport aux exigences de l'école.
- aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités .

⑩ **Un psychologue scolaire** (Psychologue Éducation Nationale 1^{er} degré, EDA), qui aide à *«comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation»* (circulaire du 18 août 2014). Il participe à des temps de concertation avec les enseignants, à des temps d'échange avec les familles, et à des réunions (équipes éducatives et de suivi), avec les familles et les partenaires de l'aide, réalise des observations en classe. Il met en place, auprès des enfants, des entretiens et bilans, ceux-ci avec l'accord écrit des familles. Il se met en lien avec les partenaires de soins, toujours sous réserve de l'acceptation de la famille.

Le RASED propose donc des aides (individuelles ou en groupe) auprès des élèves en difficulté, en lien avec les enseignants des classes et à partir de leurs demandes, réalisées lors des concertations ou synthèses classes de début d'année, organisées par le directeur. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes des écoles au sein desquelles ils interviennent.

Le RASED participe également aux réflexions autour des situations d'élèves, à la recherche de solutions, à la mise en place et au suivi si nécessaire de projets d'aide (dont PPRE, PAP, ou PPS pour élèves en situation de handicap). Ceci en lien avec les équipes pédagogiques, les parents, les référents de scolarité pour les PPS et, suivant les situations, avec les partenaires sociaux ou de soins.

Organisation actuelle (2021-2022) :

Mme Fournier, psychologue scolaire, est nouvellement rattachée à l'école Florence Arthaud. Elle remplace Mme Couffignal partie à la retraite. Les secteurs d'activités sont modifiés avec pour Mme

Fournier des interventions sur les écoles : Florence Arthaud et Le Petit Prince à St-Lys, ainsi que les groupes scolaires de Ste Foy de Peyrolières et de Rieumes (l'école Tabarly est depuis cette année confiée à Mme Bertrand, psychologue scolaire).

Mme Corsini, enseignante spécialisée, maîtresse «E», intervient auprès de petits groupes de Cycle 2 (CP, CE1, CE2) sur les écoles de St-Lys, ainsi que sur le secteur nord de la circonscription (Fontenilles, Fonsorbes, Ste Foy de Peyrolières). Elle organise également des observations en prévention auprès des élèves de Grande Section autour du langage.

Mme Bonadéo, enseignante spécialisée, maîtresse «G», dont le poste est basé à Rieumes, intervient sur le secteur sud de la circonscription (Rieumes, Bérat, Lherm, Labastidette, Poucharramet).

Notre supérieur hiérarchique, Monsieur Respaud, est l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription HG15, basée à Fonsorbes. Il est responsable du pilotage du RASED et du Pôle Ressource, dont nous faisons partie. Certaines situations particulières ou sensibles sont soumises à la réflexion du Pôle ressources.

9-Transports scolaires

2 circuits avec toujours 2 accompagnatrices.

S 8341 (badge rouge) : 2 enfants transportés

S8342 (badge vert) : 8 enfants transportés

Soit 10 enfants transportés

4 enfants bénéficient du titre de transport à titre exceptionnel alors que leur habitation se situe à moins d'1 km.

Les consignes sanitaires sont respectées:

-port du masque pour les adultes accompagnants et le chauffeur

-1 enfant pour 2 places. Si besoin les fratries sont à côté.

- Gel hydro alcoolique à la montée et lavage des mains à l'arrivée à l'école.

Mme Alléguède partira à la retraite en début d'année, la mairie doit revenir vers les directeurs pour expliquer la nouvelle organisation en lien avec la gestion des transports. Par contre les PAI étant de la responsabilité des directeurs, cette compétence leur sera donc rétribuée.

10- ALAE

Effectifs ALAE, fréquentation : matin 30 enfants pour 3 animateurs

Pause méridienne 151 enfants pour 12 animateurs

Soir 75 enfants pour 9 animateurs avec départs échelonnés à partir de 16h15 (1 départ et 1 arrivée), 16h30 (2), 16h45 (4 départs et 2 arrivées), 18h00 (2départs), 18h15 (1 départ), 19h00 (2 départs).

On constate une augmentation des effectifs des PS sur le midi et soir par rapport aux autres années.

Organisation sur le temps de restauration :

4 réfectoires avec 2 services : 11h30-12h30

12h30-13h10

Chaque réfectoire compte des groupes de 35/36 enfants (2 classes) gérés par 3 animateurs et ATSEM

Question des parents d'élèves :

Est-il possible de visiter la cantine ? Pour des questions sanitaires, à l'heure actuelle ce n'est pas possible. Par contre les cuisines centrales peuvent être visitées sur demande.

Quel est le temps consacré au goûter ? Les enfants goûtent dans les classes de 15h45 à 16h10.

Si les enfants ont toujours leur goûter dans le cartable ou partiellement entamé le soir dans le cartable, c'est que les enfants n'ont pas souhaité le manger.

Concernant le PPMS sur temps d'ALAE : il n'y a aucune obligation de réaliser des exercices. La directrice de l'ALAE fait le lien avec la directrice d'école pour les PPMS organisés sur temps d'école.

Mise en place depuis l'an passé d'une réunion de régulation tous les vendredis entre les 2 directrices ALAE et école. Ceci permet la gestion des problématiques, de faire du lien et d'améliorer les différents fonctionnements.

11- Les Budgets :

Budget fonctionnement : le budget qui permet l'achat des fournitures scolaires : **7488€**. Ce budget est calculé en fonction des effectifs de l'année scolaire précédente (soit 208 élèves) et sur la base de **36€** par enfant.

Nouvel appel d'offre : un seul fournisseur Lacoste

Budget aménagement, équipement d'école, de classe : 1000€ commande de chaises, tables et bancs. Le budget est un peu limité car la directrice n'a pas pu commander autant de chaises, tables et bancs que nécessaires.

Mr Planchon nous informe que pour un équipement important d'une classe, ou un renouvellement vieillissant de mobilier, on peut solliciter la mairie en proposant un projet.

Ce budget de 1000€ est pour équiper succinctement les classes en mobilier.

Subvention mairie : 3328€ pour l'achat de biens durables ou les sorties scolaires et le financement du spectacle de Noël soit **16 €** par enfant. Elle est restée inchangée par rapport à l'an passé.

Budget transport : 3536€ permet de financer le bus pour Aqualudia et les sorties école et cinéma et d'autres sorties pédagogiques. **17 €** par enfant

Coopérative et OCCE : elle est alimentée par les dons des familles et les bénéfices de la vente de photos... et des dons de la mairie.

L'école est affiliée à l'OCCE et règle les frais d'adhésion qui s'élèvent à **2,24€** par coopérateur (élève + enseignant)

Elle permet de payer les 3 séances de cinéma dans le cadre du projet école et cinéma.

Elle permet aussi de financer les sorties scolaires et les transports, les achats de petit matériel pédagogiques liés au projet de classe et d'école, des ingrédients pour la cuisine...

La hauteur de participation de certaines familles compense la non-participation des autres, dans certaines classes moins de la moitié des familles ont participé. La directrice rappelle que dans cette école, jusqu'à présent, on ne demandait aucune autre participation pour les sorties scolaires mais que si les finances ne permettaient plus de financer certaines entrées, on pourrait solliciter une participation des familles. L'entrée à école et cinéma est de 2€, au théâtre des préambules 7€, à la ferme des Balances 12€... .

La totalité des dons des parents correspond à 10€43/enfant.

Dons des parents d'élèves élus : cette année l'association préfère financer un projet qu'attribuer une somme aux différentes écoles.

11-Travaux, équipements et besoins

Chauffage

Le chauffage avait été bien géré l'année dernière avec un allumage précoce à la demande de la directrice. Cette année cela n'a pas été le cas et la direction ne s'est pas sentie entendue alors que le thermomètre affiché des températures de 12°C dans certaines classes et lieux de l'école encore à 10h du matin. Les températures extérieures ne permettaient pas de réchauffer les classes à une température correcte. Le personnel apprécierait qu'on lui fasse confiance. Chaque année la directrice doit se battre pour se faire entendre.

Le chauffage dans une école n'est-il pas une nécessité voire une priorité avec des très jeunes enfants ? Il existe des sondes extérieures pour réguler au mieux le fonctionnement du chauffage.

Mr Planchon a entendu nos remarques : le bâtiment scolaire étant vieillissant, l'isolation thermique n'étant pas efficace, dorénavant l'école maternelle du Petit Prince sera priorisée pour programmer l'allumage du chauffage. Les services techniques en ont été informés.

Cour de récréation et plantations

Pendant les vacances de Toussaint, l'acacia a été arraché dans la cour de récréation. Ni la directrice, ni Mr Planchon n'en ont été informés. Mr Planchon explique qu'il devenait trop dangereux.

Les services techniques sont revenus vers la directrice pour l'informer que prochainement 3 ou 4 arbres seraient plantés.

Réhabilitation de la cour et de l'école

Mr Planchon n'a pas d'échéancier à nous présenter. Cependant c'est un projet qui lui tient à cœur et qui devrait être finalisé avant la fin du mandat de Mr Le Maire. Des éléments sont en pré-études et une personne compétente a été recrutée pour travailler sur ce projet.

Equipements reçus

Draps et couvertures enfin commandées et reçues.

Ordinateur de la directrice commandé et en cours de préparation.

Travaux réalisés :

Etagères dans les classes 5 et 6.

Traçages dans la cour mais il manque toujours les lignes rouges.

Equipements en attente :

- Installation du WIFI dans toute l'école : Mr Planchon rappelle qu'il y a une réglementation stricte pour les écoles maternelles. Cette problématique sera gérée lors de la réhabilitation de l'école.
- Equipement d'autres classes avec un rétro projecteur : 2 autres classes seront équipées d'ici 2022. Ainsi 1 classe sur 2 sera équipée.
- Réhabilitation de la cour
- On n'a toujours pas de retour sur l'installation de rideaux occultants demandés lors d'un précédent conseil d'école, dans les classes 2,3,7,8, pour favoriser un temps calme et permettre l'endormissement des élèves qui en ont besoin. Une étude et un devis ont normalement été réalisés par les services techniques mais on est toujours dans l'attente d'un retour.
- Toujours pas de film occultant dans les classes 5 et 7 et la salle de motricité.

- Clés pour le personnel du RASED
- Clés des classes pour les enseignantes.

Mme Massat regrette de ne pas avoir connaissance des retours concernant certaines demandes non-traitées ce qui l'oblige à faire des relances.

Equipements demandés :

Demande des parents d'élèves élus : de plus en plus de parents rejoignent l'école en vélo, serait-il possible d'installer un abri vélo à proximité des entrées de l'école ?

Serait-il possible de prévoir une avancée au niveau de la porte de l'ALAE pour abriter les familles de la pluie ?

13 - Vie de l'école

Photo individuelle a eu lieu le **08 /10** puis courant avril aura lieu la **photo de classe**.

Opération torchons... sera reconduite.

Médiathèque : les sorties à la médiathèque ont repris. **Le pass sanitaire est obligatoire pour les accompagnants ou un test PCR /antigénique de moins de 72h.**

En lien avec le salon du livre 2 spectacles nous ont été proposés et offerts par la mairie:

- Spectacle « *Théâtre d'images de Mr Kamishibai* » (coréalisation de la Cie Bulle d'Artis et du Théâtre de la Terre) à la **salle du séminaire de l'Escalys** le 18/11 2 séances le matin pour les MS et GS et la classe de PS/MS
- Intervention de M. Vincent Guigue (auteur, musicien, chanteur) pour les PS le mardi 16/11 au matin.

Ecole et cinéma : toutes les classes de MS et GS sont concernées. 1^{ère} séance le 16/11. 3 séances au total sur l'année.

Sortie au théâtre des préambules sur Muret organisée le 23/11 pour les PS « *Ce que nous racontent les les doudous* ».

A l'occasion de la **semaine du goût** : participation d'intervenants comme restaurateur, boulanger, cuisinier avec des ateliers cuisine organisés dans toutes les classes sous différentes formes et activités.

Piscine : pas assez de parents agréés. Très peu de parents ont passé l'agrément. On réévaluera la situation pour janvier. L'association ASPAREL se propose de faire une relance par mail.

Malgré les nombreuses dates de formation proposées pour passer l'agrément, seul 1 parent a passé l'agrément cette année.

Activité foulage avec fabrication et dégustation du jus de raisin pour les 2 classes de PS a eu lieu le 20/10 sur l'école du Petit Prince.

Activité fabrication du jus de pommes : pour les MS l'activité a eu lieu sur l'école le mercredi 17/11 et pour la GS de Mme De Conto, elle a eu lieu le mardi 30 novembre au musée Al Campestre du Lherm.

Noël : spectacle prévu le 14 décembre 3 séances de 30min 2 en matinée et une autre dans l'après-midi.

Le Goûter offert par la mairie est planifié pour le vendredi 17/12 car le repas de Noël de la cantine a lieu le 16/12.

Sortie scolaire :

Pour les PS une sortie à la ferme pédagogique de Seissan dans le Gers a été programmée le 17 juin.

Kermesse : en fonction de la situation sanitaire on réévaluera la possibilité de l'organiser.

L'association Asparel reconduit dans tous les cas la chasse au trésor proposée aux familles et qui a eu un réel succès l'an passé.

Liaisons GS/CP une adaptation des activités doit être proposée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Activités planifiées : Echange sur le thème de la galette avec la fabrication d'une fiche technique pour la création d'une couronne par les GS. Si pas de brassage possible des photos seront envoyées au CP.

Rencontres sportives en avril autour d'activités athlétiques.

Un échange autour de la création d'un conte par les CP en s'appuyant sur les illustrations des GS.

Et bien sûr une visite en fin d'année de l'école élémentaire.

Conseil d'école clôturé à 19h53